Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOULOGNE SUR MER - 6202 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 02/08/2024 - 5563 - 2007 B 50212 - 492 315 486 - ABC 62

Diligentia
Audit • Conseil • Expertise

BON POUR COPIE CONFORME

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

SAS ABC 62

1001 Boulevard Du Kent centre co
62231 Coquelles

Siret : 49231548600026

synerga
GROUPEMENT D'EXPERTS-COMPTABLES INDÉPENDANTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : **SAS ABC 62** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 1001 Boulevard Du Kent centre co 62231 Coquelles — Durée de l'exercice précédent * : (23 9

Numéro SIRET * : 4 9 2 3 1 5 4 8 6 0 0 0 2 6 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 30062023 Net 3	N-1 30060022 Net 4	
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement*	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	50 739	AG	45 985	4 754	9 198
	Fonds commercial (1)	AH	1 270 000	AI		1 270 000	1 270 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	378 742	AS	319 248	59 495	56 338
	Autres immobilisations corporelles	AT	796 043	AU	552 974	243 069	294 356
	Immobilisations en cours	AV	61 093	AW		61 093	
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF	1 800	BG		1 800	2 700
	Autres immobilisations financières *	BH	42 948	BI		42 948	41 496
	TOTAL (II)	BJ	**2 601 366**	BK	**918 207**	**1 683 159**	**1 674 087**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	70 438	BM		70 438	55 577
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	3 215	BY		3 215	1 977
	Autres créances (3)	BZ	160 051	CA		160 051	489 989
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CF			
	Disponibilités	CF	697 186	CG		697 186	513 581
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	76 661	CI		76 661	61 370
	TOTAL (III)	CJ	**1 007 551**	CK		**1 007 551**	**1 122 495**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CL	**3 608 917**	1A	**918 207**	**2 690 710**	**2 796 582**

Renvois : (1) Dont droit au bail: — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 44 748 — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations: — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise SAS ABC 62 — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 2 000)	DA	2 000	2 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	200	200
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	499 832	448 485
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**436 179**	**751 346**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**938 210**	**1 202 032**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	889 932	834 510
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	437 834	213 279
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	281 820	301 734
	Dettes fiscales et sociales	DY	141 132	243 676
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 782	1 351
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**1 752 500**	**1 594 550**
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**2 690 710**	**2 796 582**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 108 772	987 008
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ABC 62

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023, dont le total est de 2 690 710 euros

Et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 436 179 euros

L'exercice d'une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/09/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquéees avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquitision et de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilistés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens :

- Concessions, logiciels et brevets : 1 à 9 ans
- Installations techniques : 4 à 10 ans
- Matériel et outillage industriel : 3 à 5 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 8 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier : 3 à 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Concernant les immobilisations décompasables, l'ntreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs on pu perdre notablement de la valeur.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

NEANT

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, les dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le

Règles et méthodes comptables

cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Autres éléments significatifs

- Option au régime d'intégration fiscale avec la société mère ARMAT à compter du 01/07/2014.

Créances intragroupe :

Le C.C. de l'EURL ARMAT est créditeur de 437 833.56 € après rémunération au taux d'intérêt légal.
Les intérêts s'élèvent à 10 256.82 €

Compte tenu du régime d'I.F. applicable depuis le 01/07/2014 avec la SARL ARMAT, le compte courant "groupe" au titre de l'impôt sur les sociétés est débiteur à hauteur de 70 406 €.

- Suite à l'octroi du Prêt Garanti d'Etat pour un montant de 550 k€, la société a décidé de l'amortir pour la totalité sur une durée de 5 ans. La date d'échéance initialement prévue du prêt est reportée jusqu'au 01/04/2026. Les remboursements se feront en 4 annuités à compter d'avril 2023 jusqu'en avril 2026.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	1 320 739					1 320 739
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 320 739					1 320 739
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	374 983		27 951		24 192	378 742
	Instal., agencement, aménagement divers	680 307		27 892			708 199
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	86 846		999			87 845
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours			129 707		68 614	61 093
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 142 135		186 550		92 806	1 235 879
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	44 196		14 252		13 700	44 748
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	44 196		14 252		13 700	44 748
	TOTAL	2 507 070		200 802		106 506	2 601 366

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	41 541	4 444		45 985
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	41 541	4 444		45 985
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	318 645	24 795	24 192	319 248
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	397 681	75 596		473 277
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	75 115	4 581		79 697
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	791 442	104 972	24 192	872 222
	TOTAL	832 983	109 416	24 192	918 207

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Capital social

	30/06/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	200,00	10,0000	2 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	200,00	10,0000	2 000,00

Capital social d'un montant de 2 000.00 euros décomposé en 200 titres d'une valeur nominale de 10.00 euros.

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation				
	Dont dotations et reprises : - financières				
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

		30/06/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	1 800	1 800	
	Autres immobilisations financières	42 948	42 948	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	3 215	3 215	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	341	341	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	581	581	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	24 892	24 892	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	70 406	70 406	
	Débiteurs divers	63 831	63 831	
	Charges constatées d'avances	76 661	76 661	
	TOTAL DES CREANCES	284 675	284 675	

(1)	Prêts accordés en cours d'exercice	12 800
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice	13 700
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		30/06/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	889 932	246 204	549 170	94 558
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	281 820	281 820		
	Personnel et comptes rattachés	74 772	74 772		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	57 436	57 436		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 048	7 048		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 876	1 876		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	437 834	437 834		
	Autres dettes	1 782	1 782		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	1 752 500	1 108 772	549 170	94 558

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	280 000
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	223 803
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

Produits à recevoir

		30/06/2023
Total des Produits à recevoir		**50 922**
Autres créances		**50 922**
R.R.R A OBTENIR AVR A REC	50 922	

Charges à payer

		30/06/2023
Total des Charges à payer		**154 897**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**2 390**
INT COURUS S/EMP ETAB CR	2 390	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**62 707**
FOURNISS FACT NON PARVEN	62 707	
Dettes fiscales et sociales		**89 801**
DETTES PROV POUR CONGES	70 538	
PERS AUTRES CHARG A PAYER	1 037	
PROV CHARG SOC/CONGES PAYES	16 293	
CHARGES SOCIALES - CHARGES A P	469	
TAXE PROFESSIONNELLE	1 463	

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	30/06/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	30/06/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		76 661	76 661
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			76 661

ABC 62
Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : 1001 boulevard du Kent, ZAC du Terminal sous la Manche
62231 COQUELLES
492 315 486 RCS BOULOGNE SUR MER

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT

PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 15 DECEMBRE 2023

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 436 178,58 euros, de la manière suivante :

- Au titre d'une distribution de dividendes, une somme de 430 000,00 euros
- Le solde, au compte « Autres réserves », soit 6 178,58 euros

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende brut de 2 150 euros.
Ce dividende est mis en paiement à compter de ce jour.
L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes distribués	Autres revenus distribués	
30 juin 2022	-	-	700 000 €
30 juin 2021	-	-	500 000 €
30 juin 2020	-	-	700 000 €

Certifié conforme,
Le Président

ABC 62
Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : 1001 boulevard du Kent
ZAC du Terminal sous la Manche - 62231 COQUELLES
492 315 486 RCS BOULOGNE SUR MER

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

La société ARMAT, associé unique et Président de la Société, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023, l'activité de la Société s'est poursuivie conformément à son objet social.

1. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 juin 2023, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

2. Évolution prévisible de la Société et perspectives d'avenir

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, tous les efforts seront portés au développement du chiffre d'affaires, tout en maintenant les frais fixes de structure à un juste niveau et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

3. Activités en matière de recherche et de développement

La Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

II. FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société ne détient aucune filiale et n'a pris aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

III. INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Il est présenté ci-après les factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu (C.Com. Art. L. 441-6-1 et D. 441-4).

1. Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

	Article D. 441 I. - 1° : Factures *reçues* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° : Factures *émises* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées		Ne pas renseigner						Ne pas renseigner				
Montant total HT des factures concernées		739,11			2 438,58							
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice							Ne pas renseigner					
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	Ne pas renseigner											
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	☐ Délais contractuels ☒ Délais légaux						☐ Délais contractuels ☒ Délais légaux					

2. Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (tableau prévu au II de l'article D.441-4)

Aucun retard de paiement n'est à signaler au titre de l'exercice clos.

IV. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels, de l'exercice clos le 30 juin 2023, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

V. EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre l'exercice clos le 30 juin 2023, le chiffre d'affaires de la Société a atteint la somme de 4 076 109 euros, contre 3 879 692 euros pour l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 4 165 251 euros, contre 4 361 860 euros pour l'exercice précédent, et celui des charges d'exploitation ressort à 3 655 076 euros contre 3 322 983 euros pour l'exercice précédent. Ainsi, le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 510 175 euros, contre 1 038 877 euros pour l'exercice précédent.

Il est précisé que le montant des achats et variations de stocks s'élève à 938 988 euros, contre 820 681 euros pour l'exercice précédent, et celui des dotations aux amortissements s'élève à la somme de 109 416 euros, contre 116 530 euros pour l'exercice précédent.

Au 30 juin 2023, le montant des traitements et salaires atteint la somme de 1 032 922 euros, contre 963 129 euros pour l'exercice précédent, et celui des charges sociales à 253 258 euros, contre 136 068 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -15 003 euros (contre -14 041 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 495 172 euros contre 1 024 836 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de 28 101 euros, contre -2 927 euros pour l'exercice précédent, et d'un impôt sur les sociétés de 87 094 euros, contre 270 562 euros pour l'exercice précédent, le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023 se solde par un bénéfice de 436 179 euros, contre un bénéfice de 751 346 euros pour l'exercice précédent.

VI. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 436 178,58 euros, qu'il conviendra d'affecter de la manière suivante :

- Au titre d'une distribution de dividendes, une somme de	430 000,00 euros
- Le solde, au compte « Autres réserves », soit	6 178,58 euros

En conséquence, chaque titre se verrait attribuer un dividende brut de 2 150 euros.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du jour des décisions de l'associé unique et dans les délais légaux.

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il conviendra de prendre acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes distribués	Autres revenus distribués	
30 juin 2022	-	-	700 000 €
30 juin 2021	-	-	500 000 €
30 juin 2020	-	-	700 000 €

VII. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, il conviendra de prendre acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses visées à l'article 39-4 dudit code, non-déductibles du résultat fiscal.

VIII. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L227-10 du Code de commerce, il est rappelé que notre Société ayant la forme d'une société unipersonnelle, les conventions conclues directement ou par personnes interposées entre la société unipersonnelle et son Président, son associé unique (personne physique ou morale) ou, s'il s'agit d'une société associée, avec la société la contrôlant au sens de l'article L233-3 dudit code, ne font pas l'objet d'un rapport. Elles doivent seulement être mentionnées sur le registre des décisions.

IX. ETAT DES COMPTES COURANTS

Il conviendra de prendre acte du solde des avances en compte courant de l'associé unique inscrites dans les livres de la Société, d'un montant de 437 833,56 euros.

Ces avances en compte courant ont été rémunérées au taux d'intérêt maximal fiscalement déductible.

X. REMUNERATION DU PRESIDENT

Il conviendra de ratifier la rémunération allouée à la SARL ARMAT au titre de son mandat de Président, pour l'exercice écoulé, s'élevant à la somme de 228 000 euros.

Il conviendra, par ailleurs, d'approuver le remboursement de ses frais sur justificatifs.

Fait à COQUELLES,
Le 29 novembre 2023

Le Président

